



**Direction départementale des territoires des  
Yvelines  
Service de l'environnement**

## **5<sup>ème</sup> Programme Régional Directive Nitrates**

### **Formulaire de déclaration d'impossibilité d'implantation de CIPAN et/ou de destruction chimique de CIPAN**

**La liste de ces parcelles doit être transmise par l'exploitant à la DDT, avant le 1<sup>er</sup> septembre (ou le 15 août pour la dérogation exceptionnelle chardons).**

*Retourner cet imprimé soit par mail ou par voie postale :*

**ddt-se@yvelines.gouv.fr**

*Direction départementale des territoires des Yvelines  
35 rue de Noailles  
78000 VERSAILLES*

NOM Prénom / RAISON SOCIALE : .....  
N° PACAGE : .....  
ADRESSE (du siège de l'exploitation) : .....  
CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....  
ADRESSE MAIL : .....  
SAU de l'exploitation : .....

Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e), (Nom Prénom ou raison sociale) .....  
demande à pouvoir bénéficier d'une dérogation aux dispositions prévues au 2.3 de l'article 2° de l'arrêté n° 2014153-0011 au motif suivant :

N° îlot et N° parcelle	Surface totale de la parcelle culturale	Surface concernée par la dérogation	Culture prévue	Solde du bilan azotée (si réalisable à la date de la présente demande)	Motif de la dérogation (indiquer la lettre correspondante) *

\* A reporter dans le tableau ci-dessus :

- A** : Lutte contre les adventices par des moyens mécaniques (faux-semis et déchaumage) au delà du 5 septembre
- B** : Lutte agronomique contre les limaces par déchaumages successifs au delà du 5 septembre
- C** : Epannage de boue de papeterie
- D** : Destruction chimique de la CIPAN sur îlot infesté par vivaces ou chardons
- E** : Dérogation exceptionnelle pour la lutte contre les chardons (liste à adresser avant le 15 août)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature(s)